

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-**

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

Le groupe -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Med Ali ELAOUANI CHERIF (ECC) et Ahmed BELAIFA (MTBF)

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-09	31-déc-08
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	43 919	97 050
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	314 207	111 523
Créances sur la clientèle	3	1 255 943	1 330 534
Portefeuille-titres commercial	4	25 552	26 610
Portefeuille d'investissement	5	82 796	73 499
Titres mis en équivalence	6	2 628	2 288
Valeurs immobilisées hors Goodwill	7	56 547	58 914
Actifs d'impôts différés	8	4 317	4 117
Autres actifs	9	30 251	36 007
TOTAL ACTIFS		1 816 160	1 740 542
PASSIFS			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ¹	10	90 076	103 779
Dépôts et avoirs de la clientèle ¹	11	1 397 570	1 298 458
Emprunts et Ressources spéciales	12	49 660	64 456
Passifs d'impôts différés	13	368	236
Autres passifs	14	71 810	79 472
TOTAL PASSIFS		1 609 484	1 546 401
Intérêts des minoritaires dans le résultat		634	738
Intérêts des minoritaires dans les réserves		7 244	8 026
INTERETS MINORITAIRES		7 878	8 764
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE			
Capital		50 000	50 000
Réserves consolidées et assimilées		125 216	110 389
Résultat consolidé		23 582	24 988
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	15	198 798	185 377
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		1 816 160	1 740 542

¹ Ces soldes ont été retraités pour les besoins de comparabilité des états financiers. Cf. notes 10 et 11.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**ARRETE AU 31 DECEMBRE**

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-09	31-déc-08
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	16	355 460	286 769
Crédits documentaires	17	353 401	173 770
Total des passifs éventuels		708 861	460 539
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	355 019	266 489
Engagements sur titres	19	435	19
(Participations non libérées)			
Total des engagements donnés		355 454	266 508
Engagements reçus			
Garanties reçues	20	840 780	808 356
Total des engagements reçus		840 780	808 356

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	22	84 961	97 475
Revenus des activités de leasing	23	9 247	8 349
Commissions (en produits)	24	28 383	25 788
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	25	7 691	9 354
Revenus du portefeuille d'investissement	26	5 521	5 852
Total des produits d'exploitation bancaire		135 803	146 818
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	27	36 348	47 772
Commissions encourues		2 041	1 539
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		5	158
Total des charges d'exploitation bancaire		38 394	49 469
PRODUIT NET BANCAIRE		97 409	97 349
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	28	(2 290)	(2 463)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	29	(156)	(3)
Autres produits d'exploitation		1 958	1 637
Frais de personnel		(39 075)	(35 427)
Charges générales d'exploitation		(18 439)	(18 742)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(8 491)	(7 880)
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 916	34 471
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		368	295
Solde en gain /perte provenant des autres éléments ordinaires		246	(6)
Impôts sur les bénéfices	30	(7 314)	(9 034)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		24 216	25 726
Intérêts des minoritaires		(634)	(738)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		23 582	24 988
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	31	2,359	2,499

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note s	Exercice 2009	Exercice 2008
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		119 269	130 997
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(36 640)	(44 299)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		232	2 139
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(127)	(1 948)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		78 487	(171 674)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle ²		109 187	214 635
Acquisition / Cession des titres de placement		1 434	(1 052)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(65 175)	(44 747)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		11 772	(1 786)
Impôts sur les sociétés		(9 870)	(5 046)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		3 370	(2 296)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		211 939	74 923
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		5 170	5 735
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(8 302)	12 485
Acquisitions et cessions des immobilisations		(8 283)	(10 713)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(11 415)	7 507
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement des emprunts		(18 643)	(22 984)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(9 053)	(7 333)
Dividendes versés		(10 800)	(12 360)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(38 496)	(42 677)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		162 028	39 753
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice ²		104 951	65 198
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	32	266 979	104 951

² Ces soldes ont été retraités pour les besoins de comparabilité des états financiers. Cf. note, 32.

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. *Référentiel comptable*

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. *Périmètre, méthodes et règles de consolidation*

1.2.1. *Périmètre*

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

1.2.2. *Méthodes de consolidation*

1.2.2.1. *Sociétés consolidées par intégration globale*

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. *Sociétés mises en équivalence*

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une

représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

(i) Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

(ii) Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

a. Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

b. Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.2.2.3. Opérations de crédit-bail ou de leasing

Lorsque l'établissement est en position de preneur, les opérations de crédit-bail sont portées sous la rubrique « valeurs immobilisées » du bilan consolidé pour leur valeur brute nette des amortissements économiques.

Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2). Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI Leasing. Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	25 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

A partir du 01/01/2007, le matériel informatique est amorti sur une période de 4 ans. Les immobilisations correspondantes acquises avant cette date ont été amorties en 2007 sur la base de la VNC étalée sur la période résiduelle restante.

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère. Pour les filiales ne faisant pas partie du secteur financier le taux de l'impôt sur les sociétés est de 30%.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

B. PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	% Contrôle		% Intérêt	
	2009	2008	2009	2008
Sociétés consolidées par intégration globale				
<i>Etablissements financiers</i>				
UBCI Leasing	89,16%	89,16%	83,65%	83,65%
<i>Autres entreprises à caractère financier</i>				
UBCI Finance	99,98%	99,98%	71,99%	71,99%
Asset Management	99,30%	99,30%	71,58%	71,58%
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	78,77%	78,89%	71,60%
Union Méditerranéenne de Finance (MED FINANCES SICAF)	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
<i>Promotion Immobilière</i>				
Union immobilière	99,98%	99,98%	83,98%	83,98%
<u>Sociétés consolidées par mise en équivalence</u>				
<i>Autres entreprises à caractère financier</i>				
U T P SICAF *	41,74%	41,74%	37,57%	37,51%
HANNIBAL SICAV	10,68%	9,96%	10,68%	9,96%
SALAMBO SICAV	10,55%	13,31%	10,55%	13,31%
UNIVERS SICAV	14,10%	14,32%	14,10%	14,32%

(*) UTP SICAF est consolidée par mise en équivalence du fait qu'elle est contrôlée par un autre groupe.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

I. ACTIFS**Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2009 un montant de 43 919 KDT contre 97 050 KDT au 31 décembre 2008 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Caisse	13 699	16 063
Comptes ordinaires BCT	30 220	80 987
	43 919	97 050

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2009 un montant de 314 207 KDT contre 111 523 KDT au 31 décembre 2008 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Banque Centrale de Tunisie	280 448	67 869
Avoirs chez les correspondants	33 684	43 454
Organismes financiers spécialisés	-	163
Créances rattachées sur les établissements financiers	75	37
	314 207	111 523

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à un montant de 1 255 943 KDT contre 1 330 534 KDT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Prêts et comptes rattachés	(1)	1 172 801	1 247 345
Comptes débiteurs de la clientèle		90 177	108 698
Leasing		93 166	85 750
Agios réservés		(13 990)	(17 642)
Provisions		(86 211)	(93 617)
Total net		1 255 943	1 330 534

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Crédits accordés à la clientèle	1 026 372	1 088 374
Autres crédits à la clientèle	18 382	15 797
Créances douteuses	122 845	137 175
Créances rattachées	5 202	5 999
	1 172 801	1 247 345

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2009 un montant de 25 552 KDT contre 26 610 KDT au 31 décembre 2008 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Titres de transaction	19 531	20 780
Titres de placement	5 964	5 735
Créances rattachées	226	235
Provisions	(169)	(140)
	25 552	26 610

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2009 à 82 796 KDT contre 73 499 KDT au 31 décembre 2008 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Titres de participation	3 690	3 124
Titres en portage	10 207	6 007
Titres d'investissement	68 238	63 889
Créances rattachées/ Titres d'investissement	3 581	3 583
Provisions/ Dépréciation titres de Participation	(2 920)	(3 104)
Total Net	82 796	73 499

Note 6 – Titres mis en équivalence

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UBCI dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 2 628 DT à la date du 31 décembre 2009 contre 2 288 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
HANNIBAL SICAV	319	283
UNIVERS SICAV	298	222
SALAMMBO SICAV	302	283
U T P	1 709	1 500
	2 628	2 288

Note 7 – Valeurs immobilisées hors Goodwill

Les valeurs immobilisées ont atteint 56 547 KDT au 31 décembre 2009 contre 58 914 KDT au 31 décembre 2008 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Immobilisations corporelles	136 138	130 881
Immobilisations incorporelles	1 640	1 637
Immobilisations en cours	7 128	6 307
Immobilisations acquises par voie de leasing	-	169
Valeurs brutes en fin de période	144 906	138 994
Amortissements	(88 021)	(79 742)
Provisions pour dépréciation	(338)	(338)
Valeurs nettes en fin de période	56 547	58 914

Note 8 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 4 317 KDT au 31 décembre 2009 contre 4 117 KDT au 31 décembre 2008.

Note 9 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 30 251 KDT au 31 décembre 2009 contre 36 007 KDT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Débiteurs divers	21 459	24 721
Comptes de régularisation	6 555	8 999
Comptes de Stock	303	212
Siège, succursales et agences	-	221
Créances prises en charge par l'Etat	2 031	2 178
Provisions /autres actifs	(97)	(324)
	30 251	36 007

II. PASSIFS

Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 90 076 KDT au 31 décembre 2009 contre 103 779 KDT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	5 132	1 716
Banques de dépôt	24	19
Emprunts / marché interbancaire	57 701	81 550
Dépôts à terme (*)	25 000	20 000
Organismes financiers spécialisés	2 186	135
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	33	359
	90 076	103 779

(*) Le DAT souscrit par BNP Bahrein a été reclassé au niveau des dépôts et avoirs des établissements bancaires au niveau de la société mère et diminué des dépôts et avoirs de la clientèle. Pour des besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres publiés au titre l'exercice 2008.

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 397 570 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 1 298 458 KDT au 31 décembre 2008. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Comptes à vue	568 374	511 772
Comptes d'épargne	378 216	330 744
CAT/BC et autres produits financiers (*)	361 118	354 055
Autres sommes dues à la clientèle	25 041	26 992
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	59 000	68 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	5 821	6 895
	1 397 570	1 298 458

(*) Le DAT souscrit par BNP Bahrein a été reclassé au niveau des dépôts et avoirs des établissements bancaires au niveau de la société mère et diminué des dépôts et avoirs de la clientèle. Pour des besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres publiés au titre l'exercice 2008.

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 49 660 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 64 456 KDT au 31 décembre 2008. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Emprunt Obligataire	8 000	12 000
Autres emprunts	5 440	6 648
Ressources étatiques	4 579	4 594
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	8 300	11 952
Crédit BIRD	1 949	2 959
Autres fonds extérieurs	20 052	24 821
Dettes rattachées à des ressources spéciales	891	1 033
	49 660	64 456

Note 13 – Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés se sont élevés à 368 KDT au 31 décembre 2009 contre 236 KDT au 31 décembre 2008.

Note 14 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 71 810 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 79 472 KDT au 31 décembre 2008. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	12 920	11 801
Comptes de régularisation	19 685	18 638
Créditeurs divers	19 793	29 350
Comptes exigibles après encaissement	18 743	18 920
Subvention d'investissement	669	763
	71 810	79 472

Note 15 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2009, le capital social du groupe s'élève à 50 000 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 10 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2009 s'élève à 198 798 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat consolidé	Capitaux propres 2009
UBCI	50 000	118 119		18 134	186 253
UBCI LEASING		2 163		5 125	7 288
UBCI FINANCE		55		- 20	35
ASSET MANAGEMENT		17		2	19
MED FINANCES SICAF		1 671		-210	1 461
UTP		446		358	804
GIS		2 975		407	3 382
UNION IMMOBILIERE		- 248		- 224	-472
SICAV SALAMBO		-2		5	3
SICAV HANNIBAL		17		5	22
SICAV UNIVERS		3		0	3
TOTAL	50 000	125 216		23 582	198 798

III. ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 16 – Cautions, avals et autres garanties donnés**

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2009 un montant de 355 460 KDT contre un solde de 286 769 KDT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	154 659	135 479
En faveur de la clientèle	200 801	151 290
Cautions fiscales	11 454	10 676
Cautions pour marchés	101 662	85 175
<i>En devises</i>	<i>19 006</i>	<i>24 545</i>
<i>En dinars</i>	<i>82 656</i>	<i>60 630</i>
Cautions douanières	24 899	22 462
Cautions diverses	57 449	25 265
<i>En devises</i>	<i>40 178</i>	<i>14 660</i>
<i>En dinars</i>	<i>17 271</i>	<i>10 605</i>
Obligations cautionnées	5 337	7 712
	355 460	286 769

Note 17 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 353 401 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 173 770 KDT au 31 décembre 2008. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	199 007	25 295
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	154 394	148 475
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	114 292	121 365
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	40 102	27 110
	353 401	173 770

Note 18 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 31 décembre 2009, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 355 019 KDT contre 266 489 KDT au 31 décembre 2008.

Note 19 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	416	-
	435	19

Note 20 – Garanties reçues

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	113 899	93 172
Garanties reçues des banques	292 274	224 769
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	1 212	1 109
<i>Garanties reçues des banques non-résidentes</i>	291 062	223 660
Nantissement titres	31 920	36 122
Garanties reçues de la clientèle	402 687	454 293
	840 780	808 356

Note 21 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2009 comme suit :

Achat au comptant	13 292 KDT
Vente au comptant	8 875 KDT

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2009 comme suit :

Achat à terme	59 309 KDT
Vente à terme	26 398 KDT

IV. ETAT DE RESULTAT

Note 22 – Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 84 961 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 97 475 KDT au 31 décembre 2008. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	6 437	5 390
Produits sur opérations de crédit	71 649	84 247
Revenus assimilés	6 875	7 838
	84 961	97 475

Note 23 – Revenus des activités de leasing

Le revenu des activités de leasing s'élève au 31 décembre 2009 à 9 247 KDT contre 8 349 KDT au 31/12/2008.

Note 24 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 28 383 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 25 788 KDT au 31 décembre 2008. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	21 854	20 593
Commissions de tenue de compte	1 919	2 044
Commission sur opération de change manuel	307	326
Autres commissions	4 303	2 825
	28 383	25 788

Note 25 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 691 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 9 354 KDT au 31 décembre 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Produits sur opérations financières	6 403	7 090
Gain sur portefeuille titres commercial	1 288	2 264
	7 691	9 354

Note 26 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2009 un montant de 5 521 KDT contre 5 852 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant comme suit

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts /titre en portage	624	500
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 249	4 260
Dividendes sur portefeuille participation	239	160
Plus value cession titres de participation	409	932
	5 521	5 852

Note 27 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 36 348 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 47 772 KDT au 31 décembre 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	2 531	3 129
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	31 395	37 414
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	1 680	5 195
Charges assimilées	742	2 034
	36 348	47 772

Note 28 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 290 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 2 463 KDT au 31 décembre 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dotations aux provisions	6 672	6 643
Reprises de provisions	(13 101)	(12 097)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	704	363
Créances radiées	8 289	7 570
Récupération sur créances radiées	(274)	(16)
	2 290	2 463

Note 29 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 156 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 3 KDT au 31 décembre 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	(138)	(139)
Dotations aux provisions	(338)	(25)
Reprises de provisions	320	161
	(156)	(3)

Note 30 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 314 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 9 034 KDT au 31 décembre 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Impôt exigible	7 407	8 135
Impôt différé	(93)	899
	7 314	9 034

Note 31 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre de l'exercice 2009 se présentent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	23 582	24 988
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	23 582	24 988
Nombre d'actions ordinaires en circulation	10 000 000	10 000 000
Résultat consolidé par action (en dinars)	2,359	2,499

Note 32 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2009 un solde de 266 979 KDT contre 104 951 KDT au 31 décembre 2008, Ce solde s'analyse comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Caisse	13 699	16 063
Banque Centrale (comptes ordinaires)	30 220	80 987
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	29	69
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	11 858	5 335
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	279 196	67 664
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	9 000	26 000
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	12 826	8 442
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	-	3 678
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(20)	(20)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(7 128)	(1 717)
Banques non-résidentes installées à l'étranger (DAT) (*)	(25 000)	(20 000)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(57 701)	(81 550)
	266 979	104 951

(*) Le DAT souscrit par BNP Bahrein a été reclassé au niveau des Dépôts et avoirs des établissements Bancaires au niveau de la société mère. Pour des besoins de comparabilité ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres publiés relatifs à l'exercice 2008.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

Mesdames, Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- L'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés de 198.798 milliers de dinars tunisiens y compris un bénéfice consolidé de 23.582 milliers de dinars tunisiens;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Tunis, le 2 juin 2010

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA